



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2016

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 7 mars 2016 s'est réuni le lundi 14 mars 2016 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames BOUTOILLE, CARTON, CORMARY, DEL RIO, DIVAY, FIEVET-BAUDEN, JAUNET.
Messieurs COURSIMAULT, GROSPIRON, HUON de KERMADEC, MARVILLE, PALMER.

ABSENTS :

Madame DENIS
Messieurs GRATTIERI, ROTHER

Madame le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Validation de l'ADAP
- Validation du contrat des gens du voyage
- Autorisation à Monsieur Sicurani de réaliser des travaux

Le Conseil est d'accord pour l'ajout du point des travaux de Sicurani, mais refuse les 2 autres points.

1/Désignation du secrétaire de séance

Martine Cormary est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/Approbation du compte-rendu du 12 février 2016

Reporté au prochain conseil

3/Subvention au CCAS

Madame le Maire propose de verser une subvention de 8 000 € au CCAS, comme l'an dernier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 8 000 € au CCAS.

4/Subvention à la « bibliothèque pour tous »

Les comptes de la bibliothèque laissant apparaître une trésorerie suffisante, Mme le Maire, après en avoir discuté avec les bibliothécaires, propose de verser une subvention de 2 000 €.

S'il s'avérait que cette somme soit insuffisante pour réaliser un nouveau projet, la bibliothèque pourrait demander un complément de subvention en cours d'année.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 2 000 € à la « bibliothèque pour tous ».

4/Subvention HautMont

L'association sollicite une subvention de 2 000 €. Les comptes de l'association laissant apparaître une trésorerie suffisante, Mme le Maire propose de diminuer la subvention demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide avec 8 pour, 3 contre et 1 abstention, d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Haultmont.

5/Approbation du compte administratif 2015 du budget communal

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur PALMER, doyen d'âge prend la parole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par la commission des finances du 19 mars 2015,

Monsieur Palmer présente le compte administratif de l'année écoulée dont les résultats sont les suivants :

Le résultat de clôture 2015 est excédentaire de 90 936.89 €, compte tenu des résultats par sections suivants :

- Un excédent de 129 120.09 € de la section de fonctionnement
- Un besoin de financement de 38 183.20 € de la section d'investissement

Est soumise à votre approbation l'adoption du compte administratif 2015 de la commune d'Aumont en Halatte comme suit :

- Dépenses d'investissement : 257 540.12 €
- Recettes d'investissement : 219 356.92 €
- Dépenses de fonctionnement : 365 558.91 €
- Recettes de fonctionnement : 494 679 €
- Restes à Réaliser en dépenses d'investissement : 25 940.76 €
- Restes à Réaliser en recettes d'investissement : 12 265.70 €

Soit un excédent global de 90 936.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 de la commune d'Aumont comme indiqué ci-dessus.

6/Approbation du compte de gestion 2015 du budget communal

Madame le Maire présente le compte de gestion 2015 du comptable du Trésor.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2015 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Je vous propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2015, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier Municipal.

7/Affectation des résultats 2015 au budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2015 de la commune d'Aumont fait ressortir un excédent de fonctionnement de 129 120.09 € qu'il convient d'affecter :

- Pour la somme de 51 859 € à la section d'investissement de 2016
- Pour la somme de 77 261.09 € à la section de fonctionnement de 2016

Madame le Maire propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la commune d'Aumont comme énuméré ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 comme proposé par Madame le Maire.

8/Fixation des 4 taux d'imposition 2016

Madame le Maire propose d'augmenter très légèrement, de 1%, en 2016 les taux d'imposition fixés en 2015.

Les taux seront les suivants :

Taxe d'habitation : 15.77 à 15.91 %

Taxe foncière (bâti) : 11.64 à 11.75 %

Taxe foncière (non bâti) : 30.46 à 30.74 %

Contribution Foncière des Entreprises : 20.69 à 20.88%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec 10 voix pour et 2 abstentions, les taux d'imposition 2016.

9/Vote du budget communal 2016

Madame le Maire présente le budget communal 2016.

Le budget investissement prévoit notamment la réfection de trottoirs rue Louis Blanchet (pour l'évacuation des eaux pluviales), les allées de l'église et les toilettes de la Salle du Lavoir (pour la mise aux normes handicapées).

Le budget s'équilibre ainsi après un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 80 017.77 €

Section fonctionnement : 498 361.09 €

Section investissement : 190 187.91 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2016.

10/Approbation du compte administratif 2015 du budget Eau et assainissement

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur PALMER, doyen d'âge présente le compte administratif eau et assainissement de l'année écoulée qui donne les résultats suivants :

Le résultat de clôture 2015 présente un excédent global de 20 691.09 €, compte tenu des résultats par section suivants :

- Dépenses d'investissement 76 496.46 €
- Recettes d'investissement : 62 494.20 €
- Dépenses d'exploitation : 43 600 €
- Recettes d'exploitation : 78 293.35 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2015 Eau et assainissement de la commune d'Aumont comme indiqué ci-dessus.

11/Approbation du compte de gestion 2015 du budget Eau et assainissement

Madame le Maire présente le compte de gestion 2015 Eau et assainissement du comptable du Trésor.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2015 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget eau et assainissement d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Je vous propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2015, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 Eau et assainissement de Monsieur le Trésorier Municipal.

12/Affectation des résultats 2015 au budget Eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2015 eau et assainissement d'Aumont fait ressortir un excédent de fonctionnement de 34 693.35 € dont il convient d'affecter :

- Pour la somme de 32 566 € à la section d'investissement de 2016
- Pour la somme de 2 127.35 € à la section de fonctionnement de 2016

Madame le Maire propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la commune d'Aumont :

- Pour la somme de 2 127.35 € à la section de fonctionnement de 2016
- Pour la somme de 32 566 € à la section d'investissement de 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement eau et assainissement 2015 comme proposé par Madame le Maire.

13/Fixation de la taxe communale sur l'eau

Afin de pouvoir financer les études relatives à la mise en place de l'assainissement collectif, Madame le Maire propose de passer de 2.65 à 4.15 €/m³.

Après délibération, le conseil vote pour à l'unanimité.

14/Vote du budget Eau et assainissement 2016

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement 2016.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- Section exploitation : un total de 81 389.02 €
- Section investissement : un total de 1 294 350.59 €

Une ligne d'emprunt a été prévue pour financer les éventuels travaux d'assainissement.

Le budget investissement prévoit la poursuite des études concernant l'assainissement collectif, les travaux à effectuer conformément à la DUP et si besoin une première tranche des travaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2016.

15/Demande de subvention de l'AFM TELETHON

Madame le Maire a reçu une demande de subvention de la part de l'Association du Téléthon de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner une réponse négative à la demande de subvention du Secours Catholique.

16/Demande d'inscription au contrat global au Sage de la nonette pour l'assainissement collectif

Pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau à titre prioritaire, pour la création du réseau d'assainissement, il était nécessaire d'inscrire notre projet d'assainissement au contrat global du SAGE de la Nonette.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

17/Demande de subvention au titre de la DETR relative à la réfection du trottoir rue Louis Blanchet de

Il a été constaté des infiltrations d'eaux pluviales sous les portes de 2 maisons situées rue Louis Blanchet. Mme le Maire présente un devis de la société 2J de 20 255 € H.T, et Madame le Maire souhaite pouvoir faire une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire la demande subvention à la Sous-Préfecture au titre de la DETR Pour la réfection des trottoirs rue Louis Blanchet.

18/Travaux Sicurani

Monsieur Sicurani, 1 Place de l'église, souhaite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir effectuer les travaux relatifs à l'écoulement d'eau. Cette autorisation lui a été demandée par le notaire.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les travaux chez Monsieur Sicurani.

19/Questions diverses

- Le conseil souhaite essayer la distribution du pain place de l'Eglise par un boulanger ambulant.
- La prochaine réunion de travail aura lieu le lundi 21 mars à 19h30
- Le Prochain Conseil Municipal est fixé au 29 mars à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

Martine CORMARY

C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
P. COURSIMAULT	J. DENIS	E. FIEVET	M. GRATTIERI
B. de KERMADEC	C. PALMER	A. ROTHER	